Quatrième réunion des Ministres du Commerce de la CEMAC et Sao Tomé et Principe N'Djamena, 18 juillet 2003 .

Message de l'Ambassadeur - Chef de Délégation de la Commission Européenne au Tchad

C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à vous aujourd'hui à l'occasion de la réunion des Ministres du Commerce de la CEMAC et de Sao Tomé et Principe, consacrée entièrement à la préparation de l'Accord de Partenariat Economique avec PUE.

Cette réunion est importante compte tenu de la place significative qu'occupe l'Accord de Partenariat Economique dans l'agenda de développement de la région. LAPE est l'un des trois piliers de l'Accord de Cotonou, avec la dimension politique et la coopération financière pour le développement. Ces trois piliers étroitement liés se renforcent mutuellement en vue d'atteindre les objectifs principaux de l'Accord de Cotonou, qui sont la réduction de la pauvreté et l'insertion progressive dans l'économie mondiale. Les Accords de Partenariat Economique représentent un nouveau type d'accords commerciaux, où le développement est au coeur des négociations.

Cette réunion arrive à un moment crucial pour les négociations des APE, compte tenu que les négociations au niveau « tous ACP » arrivent à leur fin.

Il s'agit désormais de lancer le processus au niveau régional, qui devra mieux tenir compte des conditions spécifiques économiques et sociales de la région.

La région Afrique Centrale, avec l'Afrique de l'Ouest, est un bon exemple pour ces négociations régionales : en raison d'abord de l'importance économique du commerce de la région avec l'Union Européenne : VUE reste le premier partenaire commerciale de la région. Mais aussi des acquis et ambitions de la région en d'intégration régionale, avec l'expérience de la CEMAC qui a adopté une union douanière et travaille à la consolidation d'un marché commun. Notons enfin que la décision de négocier un APE entre l'Afrique Centrale et l'UE a été prise dès la Conférence de Chefs d'Etat et de Gouvernements en décembre 2001 à Yaoundé grâce à une ferme volonté politique.

D'ores et déjà, un lieu et une date sont retenues pour le lancement des négociations régionales entre l'Afrique Centrale et la CE : à Brazzaville, en République du Congo, au début du mois d'octobre prochain.

Cet événement marquant permettra, pendant quatre ans, et jusqu'en 2007, de préparer la mise en place progressive d'un cadre commercial stable et transparent pour les échanges de biens et de services, et dans les domaines liées au commerce, entre l'Union européenne et l'Afrique Centrale, dans le respect de l'unité du groupe des ACP. Ce cadre sera compatible avec les règles de l'OMC, et devrait par là se montrer plus attrayant pour les investisseurs tant locaux qu'étrangers.

Au cours des négociations régionales, nous aurons d'excellents échanges sur les priorités du processus d'intégration régionale en Afrique Centrale. Sur cette base, il nous sera possible de déterminer les domaines de négociation qui devront permettre de constituer le marché de la région Afrique Centrale. L'objectif principal des APE n'est en effet pas d'ouvrir les marchés ACP aux produits communautaires, la priorité des APE n'est pas orientée Nord-Sud, mais vers le renforcement du processus d'intégration Sud-Sud. L'établissement à très long terme de simples zones de libre échange entre nous est en quelque sorte un prétexte pour mettre en place de véritables instruments régionaux au service du développement durable.

L'état de préparation de la région CEMAC en vue des négociations régionales avance de façon très significative. Une organisation interne à la région pour les négociations a été adoptée en août 2002, créant des comités nationaux qui se réunissent périodiquement, ainsi qu'un comité régional, qui s'est réuni pour la première fois à Douala les 22 et 23 mai dernier. Et aujourd'hui, va être étudié et adopté un mandat de négociation de l'APE pour la région.

Nous pourrons dès lors réunir nos efforts afin de préparer ensemble l'ouverture des négociations début octobre 2003, et étudier au préalable les éléments qui seront adoptés lors de cette réunion.

D'abord, je me réfère à la création d'une structure de négociation bilatérale, qui constitue le cadre institutionnel de nos rencontres de négociation.

Sur la base du comité de négociation régionale CEMAC, chargé de préparer les positions de négociations, il est important de déterminer un groupe de porte-parole qui conduira les négociations avec l'UE, aux trois niveaux que nous aurons à discuter : celui des hauts représentants, des hauts fonctionnaires et des experts techniques.

Ensuite il conviendra de définir un calendrier de travail prévisionnel, ou « feuille de route » de nos négociations, qui proposera non seulement les dates de réunions, mais aussi les thèmes de nos négociations, en fonction des priorités du processus d'intégration de la CEMAC.

Enfin, la création d'une « Task Force régionale de préparation » des APE, destinée à assurer la cohérence entre les APE et la coopération financière de l'Accord de Cotonou d'une part, et des mesures d'accompagnement aux APE seront proposées.

Pour assurer le succès pratique de l'ouverture, le groupe de contact entre la CEMAC et la CE s'est réuni pour la première fois hier, afin de faciliter les échanges et les consultations entre la région et nous même (sans toutefois avoir un rôle de négociation).

Pour conclure, il convient de rappeler que si les APE constituent un instrument de développement, d'autres éléments doivent y être réunis pour assurer ce développement. En premier lieu, une volonté de la part des acteurs nationaux, qui se traduise par la réduction des conflits, mais encore des politiques internes favorables, et bien entendu un soutien de la communauté internationale à ces efforts.

L'Union Européenne est le premier partenaire commercial de la CEMAC et son premier partenaire du développement. Nous mettons tout en oeuvre pour l'accompagner à la fois dans ses stratégies de développement, le renforcement de son processus d'intégration et la négociation et mise en oeuvre de l'APE.

Dans le cadre de l'Accord de Cotonou, plusieurs instruments sont disponibles visant à appuyer la préparation des APE et à mettre en oeuvre les mesures d'accompagnement nécessaires. I1 s'agit en particulier, du Programme Indicatif Régional, des Programme Indicatifs Nationaux, des fonds « Tous ACP » visant notamment le renforcement des capacités de formation de politiques commerciales et de négociations, ainsi que de la Facilité d'Investissement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

L'instrument privilégié, parfaitement adapté aux besoins des APE , est le Programme Indicatif Régional du 5ème FED. Doté d'une enveloppe globale de 55 M€, il retient comme premier secteur de concentration l'appui à l'intégration régionale et au commerce, pour un montant d'environ 15 M€.

Le deuxième secteur de concentration est celui de l'appui aux transports, avec 22 M€ disponibles, composante indiscutable d'une politique d'intégration économique.

L'appui à la préparation de l'APE UE-CEMAC peut toutefois être financé non seulement à partir du Programme Indicatif Régional mais aussi des programmes indicatifs nationaux, dont le montant global cumulé sur la zone, quelque 790 M€, dépasse de très loin la dotation du PIR. Cette source de financement devra être progressivement mobilisée à mesure que les besoins liés à PAPE seront mieux identifiés.

La région pourra également avoir accès à la Facilité d'Investissement à travers la Banque Européenne d'Investissement (il s'agit d'une source de financement qui n'est pas a priori limitée par un plafond et dont l'utilisation dépend de la demande). Nous devrons ensemble nous assurer qu'elle est convenablement mobilisée, en particulier pour aider le secteur privé à tirer parti de l'APE.

Enfin, dans le cadre des fonds « Tous ACP » visant à les assister dans leurs efforts de développement des échanges, un programme de 20 M€ permet d'appuyer les pays et les régions à se préparer à négocier et à mettre en oeuvre les APE. S'y ajoute un programme intitulé « Trade.Com » de 50 M€, en cours de préparation, qui sera disponible à partir de 2004./.